

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 013 / 2021

Service : Questure
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/GT

OBJET :
Délégation de signature à Monsieur Félix PHILIPPE
Directeur Général Adjoint - Transitions Ecologique et Economique et domaines rattachés
et habilitation a agir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire de LE PONT DE CLAIX (Isère),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-21, L 2122-30 et L 2122-32, R 2122-8,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) FCS (Fournitures courantes et services), approuvé par l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 (publié au JO du 19 mars 2009)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) PI (Prestations intellectuelles), approuvé par l'arrêté ministériel du 16 septembre 2009 (publié au JO du 16 octobre 2009)

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer sa signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de services communaux

CONSIDERANT les fonctions exercées par Monsieur Félix PHILIPPE, Directeur Général Adjoint - Transitions Ecologique et Energétique,

CONSIDERANT que Monsieur Félix PHILIPPE a notamment vocation à piloter, pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, des prestations d'audit ou d'évaluation,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE, Directeur Général Adjoint - Transitions Ecologique et Energétique, pendant la durée de mon mandat pour :

- la signature des bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement)
- la signature des marchés subséquents aux accords cadre

dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique dans le domaine suivant :

- **Développement durable**

INTERIM DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MOREAU, Directeur Général des Services, une délégation de signature et de représentation du pouvoir adjudicateur permanente est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE, Directeur Général Adjoint, pendant la durée de mon mandat, comme suit :

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

ARTICLE 3 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour les affaires relatives à la gestion administrative du personnel communal.

FINANCES

ARTICLE 4 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour :

- les bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement) dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique.

POLICE MUNICIPALE

ARTICLE 5 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour les affaires relatives à la gestion du service de la Police Municipale (police administrative et en tant que représentant de l'Etat).

URBANISME

ARTICLE 6 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour les actes et courriers relatifs à l'instruction des dossiers d'urbanisme :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols (y compris les certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, renseignements d'urbanisme et autres autorisations d'urbanisme).

ACTES NOTARIES

ARTICLE 8 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, en l'absence et en cas d'empêchement des adjoints ayant reçu délégation, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour la signature des actes notariés.

TRAVAUX

ARTICLE 9 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour la signature des courriers relatifs à l'instruction des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), les déclarations de travaux (DT) et les avis de travaux urgents (ATU).

LOGEMENT

ARTICLE 10 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour les actes et courriers relatifs à la gestion du parc immobilier privé de la Commune.

ADMINISTRATION GENERALE

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 038-213803174-20210323-AR_2021_013-AR

ARTICLE 11 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Félix PHILIPPE pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L 2122-30, la légalisation des signatures.

POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 12 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Félix PHILIPPE est habilité par le Pouvoir Adjudicateur à agir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies aux CCAG FCS et PI.

ARTICLE 13 : La signature devra être précédée de la mention suivante :

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
F. PHILIPPE

ARTICLE 14 : Le spécimen de signature de Monsieur Félix PHILIPPE ayant reçu délégation est déposé ci-après :



ARTICLE 14 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté sera transmis à :

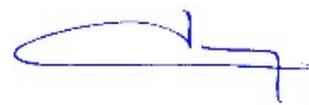
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Monsieur le Procureur de la République de Grenoble
- Trésorerie de VIF
- Services municipaux (GRH, Finances, Marché Juridique, Police Municipale, Administration Générale Questure, Urbanisme, Services Techniques, Etat Civil)
- L'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 01 avril 2021
- publication le 01 avril 2021
- Notification le 01 avril 2021

A PONT DE CLAIX, le 23 mars 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_013
Date de la décision:	2021-03-23 00:00:00+01
Objet:	Délégation de signature à Monsieur Félix PHILIPPE Directeur Général Adjoint - Transitions Ecologique et Economique et domaines rattachés et habilitation a agir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20210323-AR_2021_013-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210323-AR_2021_013-AR-1-1_0.xml	text/xml	1037
nom de original:		
AR_2021_013Questure_DGA_TEE_adjudicateur.pdf	application/pdf	98053
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20210323-AR_2021_013-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	98053

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2021 à 08h49min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2021 à 08h49min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2021 à 08h49min26s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>1 avril 2021 à 08h49min35s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-01</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------